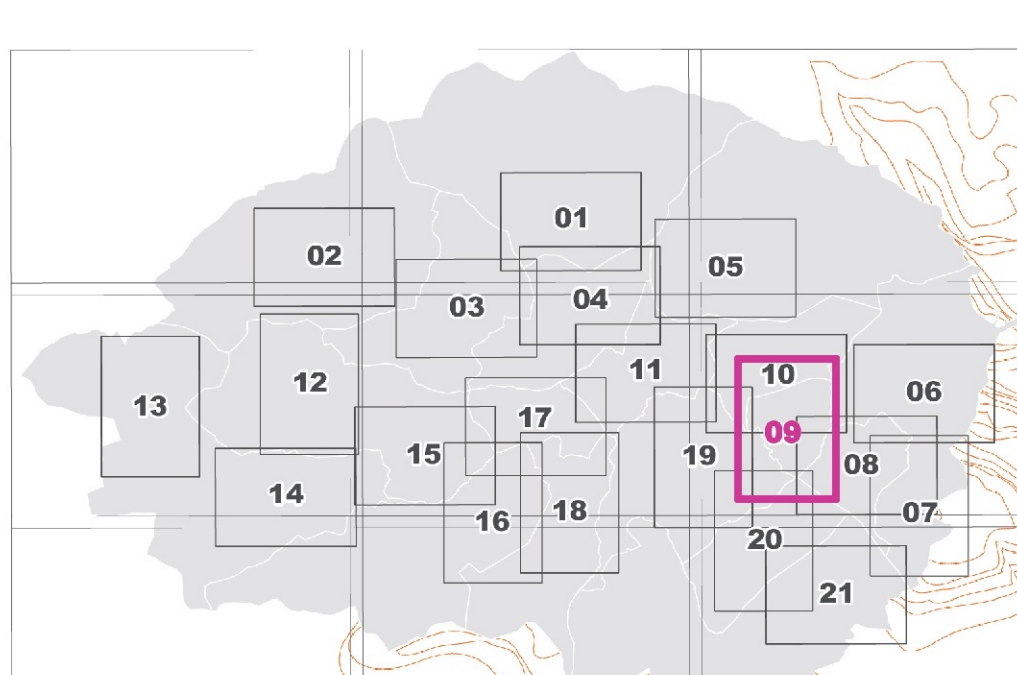


Communauté de Communes
de la **VALLÉE DE VILLÉ**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



PLAN DE ZONAGE N° 09
Saint-Maurice
Dossier arrêté
Janvier 2019
Echelle : 1 / 2 000

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- ++++ limite communale
- limite de zone
- UB** désignation de la zone
- 6m ET** hauteur à l'égout du toit
- 6m HT** hauteur hors tout

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé
- numéro d'opération

PROTECTIONS

- espace contribuant aux continuités écologiques

AUTRES DISPOSITIONS

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation
- secteur ADC